

Pessac en Direct 108

Réponses au Quiz « Egalité et lutte contre les discriminations »

1. En France, la discrimination est un délit puni par la loi

Vrai / Faux

Vrai.

Art 225-1 du code pénal « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. Art 225-2 « La discrimination définie aux articles 225-1 et 225-1-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 Euros d'amende ».

2. Aujourd'hui on parle de discrimination, avant on parlait de racisme, mais c'est la même chose.

Vrai / Faux

Faux.

La discrimination relève d'un acte, d'une pratique ; le racisme est une idéologie ou une opinion. Une personne non raciste peut produire des discriminations et une personne peut être raciste sans pratiquer la discrimination.

3. Depuis 1958 avec la 5e République, combien de femmes ont été premier ministre ?

1 / 5 / 12

Une seule !

Il s'agit d'Edith Cresson, premier ministre de François Mitterrand de mai 1991 à avril 1992.

4. Un employeur n'a pas le droit de mentionner dans une offre qu'il recherche quelqu'un âgé de moins de 35 ans.

Vrai / Faux

Vrai.

L'âge fait partie des critères discriminatoires retenus par le droit français.

5. Refuser la location d'un appartement à une personne d'origine étrangère, est ce ?

- Une sanction
- Un refus de prestation de bien et service

Un refus de prestation de bien et service.

6. En France, une femme a toujours pu travailler sans l'autorisation de son mari :

Oui / non

Non.

Ce n'est que depuis 1965 qu'une femme est libre de travailler sans l'accord de son mari.

7. A partir du moment où quelqu'un subit un traitement inégalitaire, on peut dire qu'il y a discrimination.

Vrai / Faux

Faux

Tout comportement discriminatoire n'est pas une discrimination prohibée. Une inégalité ou un critère de sélection, de rémunération, de mutation qui n'est pas prohibé par la loi, crée une situation certes injuste mais qui ne peut pas être traitée dans le cadre du régime juridique des discriminations. Ce sont d'autres règles de droit qu'il faut alors mobiliser comme le droit du licenciement, le droit disciplinaire, le droit administratif. Ainsi des situations de favoritisme individuel, de différence de droit liée au statut, de mésentente ou encore d'exigence abusive ne sont pas visées par le droit des discriminations lorsqu'elles ne sont pas fondées sur un critère prohibé par la loi dans un domaine visé par la loi.

8. A la naissance d'un enfant, les pères ont droit à un congé :

Vrai / Faux

Vrai.

Depuis le 1er janvier 2002, les pères bénéficient d'un congé de paternité.

9. Quel critère de discrimination n'est pas interdit par la loi?

- La situation de famille
- Les diplômes
- L'état de grossesse

Les diplômes.

10. Les garçons sont meilleurs que les filles en mathématiques :

Vrai / Faux

Faux.

Les filles ont des compétences équivalentes à celles des garçons en mathématiques. En 2011, en fin de 3e, 89% des garçons et 88% des filles maîtrisent les compétences de base en mathématiques.

11. Tous temps de travail confondus, les salaires des femmes en France sont inférieurs à ceux des hommes :

Vrai / faux

Vrai.

Alors que le principe « à travail égal, salaire égal » est inscrit dans nombre de textes, l'écart entre les salaires des femmes et celui des hommes est de 27 %. Cet écart se creuse souvent en cours de carrière, quand une femme décide « de lever le pied », pour des raisons personnelles et/ou familiales. Ce n'est pas la seule explication ; il existe ce qu'on appelle le « plafond de verre ». C'est une paroi virtuelle qui désigne les barrières excluant les femmes des niveaux hiérarchiques les plus élevés en entreprise...

12. Depuis quelle année tous les garçons et les filles sont-ils assis sur les mêmes bancs des écoles publiques ?

1932 / 1950 / 1975

1975.

La mixité ne devient obligatoire de la maternelle au lycée qu'en 1975, avec la loi Haby. L'université est quant à elle ouverte aux filles depuis l'avant-guerre mais dans les faits, peu de filles osent y entrer avant les années 1950-1960. Les grandes écoles suivent le mouvement mais lentement : Polytechnique en 1972, les Ecoles Normales de la rue d'Ulm en... 1986 ! L'ENA est mixte depuis sa création, en 1946.

13. Comment se partagent les tâches domestiques au sein du couple ?

- a) Les femmes y consacrent deux fois plus de temps que les hommes
- b) Les femmes et les hommes y consacrent presque autant de temps

a)

Les femmes exécutent en moyenne les deux tiers de l'ensemble des tâches domestiques, ce qui représente plus de 4 heures par jour, là où les hommes y consacrent à peine plus de deux heures. La cuisine, le soin des enfants et le ménage demeurent le lot des femmes.

14. Quel est le point commun à toutes les inventions suivantes : l'essuie-glace, le silencieux de moteur, la scie circulaire, le gilet pare-balle, le télescope submersible et le langage de programmation informatique ?

- a) Ce sont des inventions américaines
- b) Tous ces produits ont été inventés par des femmes

b)

Tous ces produits ont été inventés par des femmes, mais souvent on ne trouve pas la réponse car on parle toujours des grands inventeurs...

15. Quand a eu lieu le premier match de football féminin en France ?

- 1917
- 1975
- 2001

1917.

C'est en 1917 qu'a eu lieu le premier match de football féminin en France. Plus de 20 ans après l'Angleterre et l'Ecosse.

16. Depuis quand le masculin l'emporte-t-il sur le féminin dans la grammaire française ?

- Depuis toujours
- Depuis le 18ème siècle

Depuis le 18ème siècle.

Elle a été instaurée par un grammairien qui considérait que "lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte". Il parlait du masculin. Mais cette règle est une pure convention que beaucoup remettent en cause aujourd'hui pour revenir à l'ancienne règle de proximité : l'accord se fait avec le terme le plus proche de l'adjectif dans la phrase. «Que les hommes et les femmes soient belles ».

Sources des quizz :

<http://objectifegalite.onisep.fr/quiz/>

http://www.paysviennois.fr/IMG/pdf/quizz_lcd.pdf

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/22398/162906/file/quizz%20discriminations.pdf>